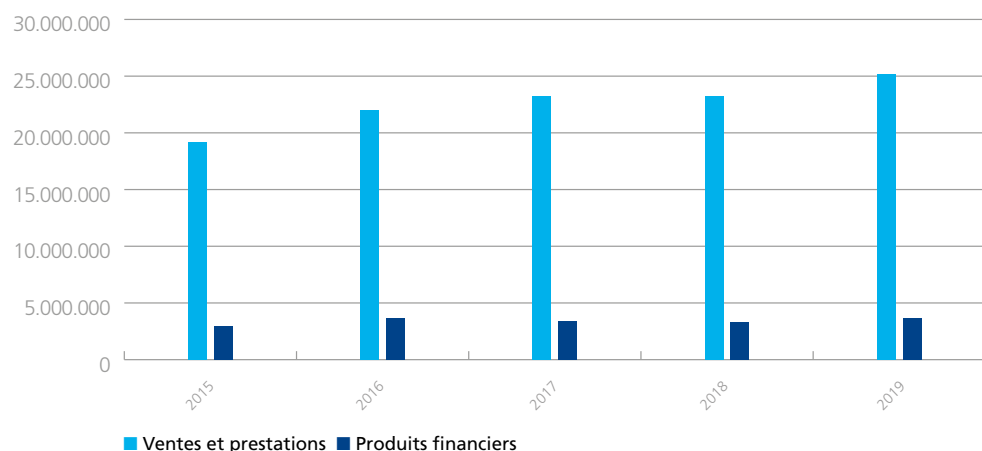


3. COMPTE DE RÉSULTATS

3.1. LE COMPTE DE PRODUITS

STRUCTURE DU PASSIF

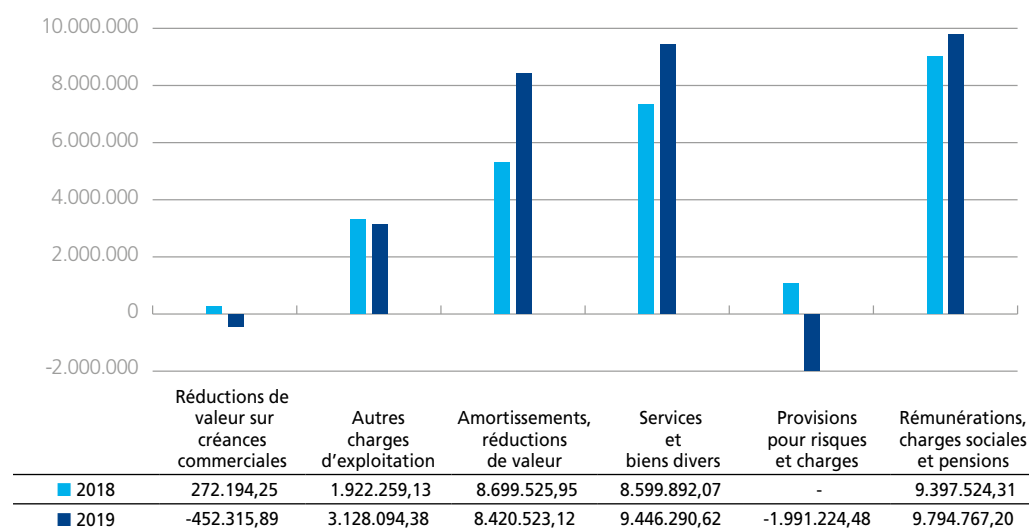


3.1.1. Le total des ventes et prestations s'élève à 25.136.084,73€. Il faut également noter une augmentation de 5,6% du chiffre d'affaires. Le poste « autres produits d'exploitation » est en augmentation suite à une hausse des dotations et de certaines recettes exceptionnelles dans le cadre de la finalisation de litiges commerciaux.

3.1.2. Les produits financiers sont en hausse par rapport à l'année précédente suite à l'augmentation des amortissements sur les investissements (subsides d'investissements sur dotation).

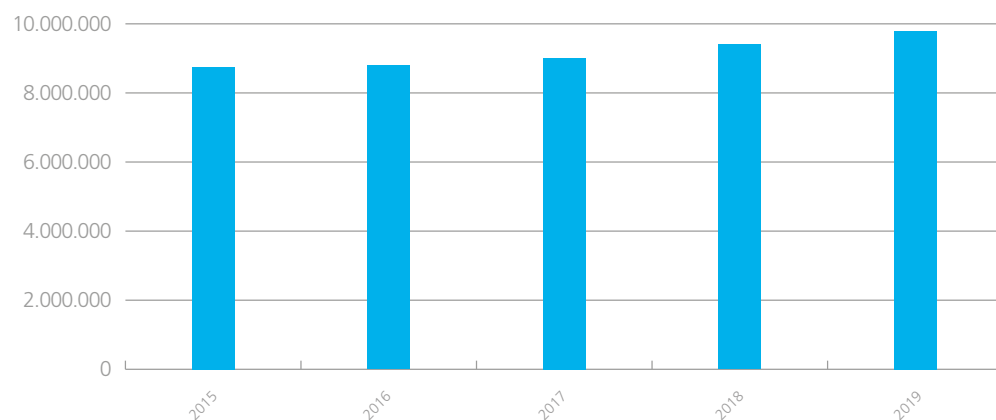
3.2. LE COMPTE DE CHARGES

STRUCTURE DES CHARGES D'EXPLOITATION 2019

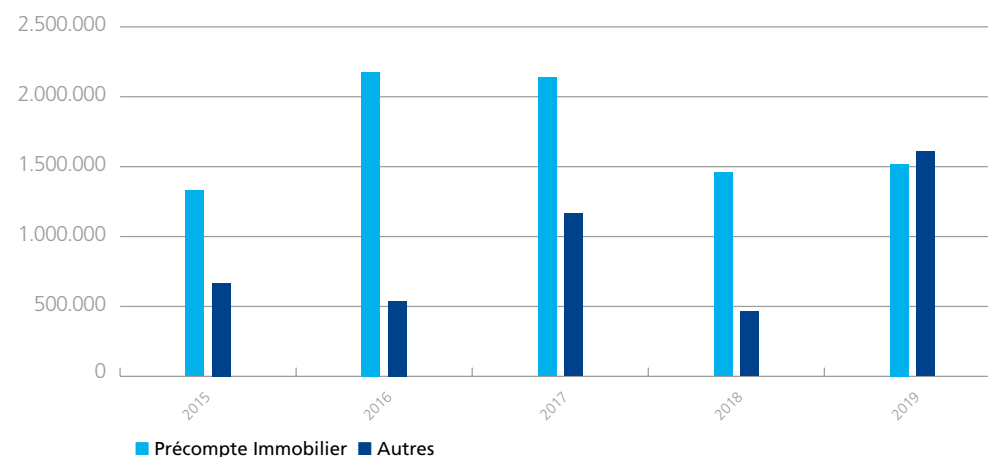


3.2.1. La masse salariale, qui atteint 9.794.767,20€, a augmenté de 397.242,89€ soit 4%. L'augmentation se justifie principalement par l'engagement de 15 nouveaux membres du personnel en 2019.

MASSE SALARIALE



AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION



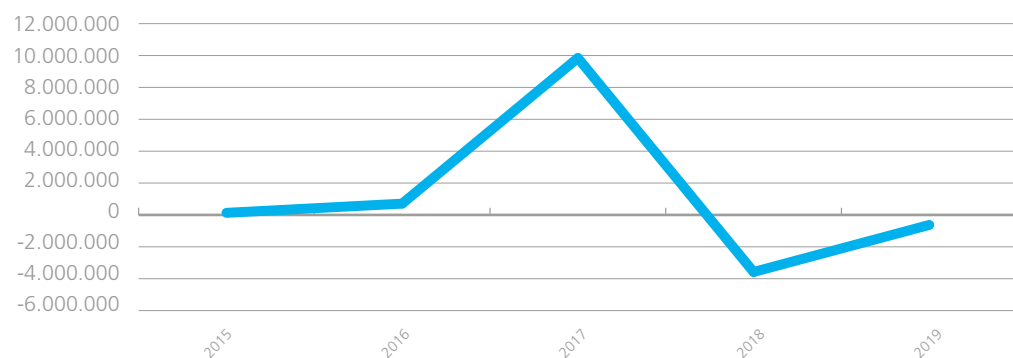
3.2.2. Les provisions pour risques et charges sont expliquées au point 2.2.

3.2.3. Le poste « Services et biens divers » est en augmentation de 10% par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation est dû au paiement d'une indemnité pour clôture d'un litige. Cette charge est compensée par la reprise de provision (citée ci-avant). Il y a aussi certains postes qui sont en légère augmentation comme les frais d'avocats, les primes grille tarifaire et les frais de traductions mais on peut dire que les services et biens divers restent stables par rapport à 2018. En 2019, le Port a réalisé les travaux de dragage pour 2.739.464,28€ contre 2.888.536,38€ en 2018.

3.2.4. Les autres charges d'exploitation sont en augmentation par rapport à 2018. Le Port a remboursé une prime fédérale à la Région et a procédé à certaines écritures comptables de nettoyage suite à la clôture de certains dossiers.

3.3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT COURANT



L'exercice se clôture avec un résultat négatif de 626.788,91€.

En conséquence, il est proposé d'affecter la perte au bénéfice à reporter qui s'établit ainsi à 7.584.688,40€.

Il est vrai que le Port est en perte pour la deuxième fois consécutive. En effet, suite à la réévaluation de son patrimoine, le Port a acté une grosse plus-value. Ce qui a pour conséquence qu'on comptabilise chaque année des charges d'amortissements sur la plus-value (soit 3.435.868,91€ en 2019). Ces amortissements vont progressivement diminuer au fur et à mesure que les « fiches immobilisées réévaluées » seront totalement amorties. Toutes choses restant égales par ailleurs, la perte sera donc amenée à diminuer avec le temps.

Au niveau de la continuité, dans la mesure où il s'agit de charges non décaissées, cela ne met pas en péril la continuité de la société. Cela aura pour conséquence une diminution des fonds propres qui ont augmenté fortement par la comptabilisation de la plus-value en 2017. Compte tenu des fonds propres importants, la solvabilité n'est pas mise à mal.

Approuvé en séance du Conseil d'administration du 24 avril 2020.

Le vice-président,
A. BAERT

Le président,
Y. AKKI

Le directeur général adjoint,
Ph. MATTHIS

Le directeur général,
ir. A. MOENS